

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 56/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



DATE DE CONVOCATION : 09/09/2014	L'an deux mil quatorze le dix-huit septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 18/09/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUY Jean-Pierre. <i>Était excusé :</i> SEGAUD Grégoire. <i>Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, GRISEY David, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Rétrocession des voiries du lotissement « Les Résidences du Château »</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - GRISEY David a donné procuration à VILMINOT Pascal, - BORNE Aurélien a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Une convention de transfert a été signée entre la Ville et la SARL du LORDAY aux termes de laquelle la Commune s'est engagée à acquérir les terrains d'emprise des voies du lotissement, ainsi que les équipements qu'il renferme dès leur achèvement, en conformité avec le programme des travaux du lotissement et après réception par les différents concessionnaires des réseaux.

Ces travaux de voirie et réseaux étant terminés, il est proposé à la Commune de BAVANS la cession totale des parcelles concernées à savoir :

Section AL n° 460 de 4 a 76 ca issue de la division de la parcelle AL n° 68.

Section AL n° 483 de 10 a 40 ca.

Section AL n° 453 de 2 a 39 ca.

Section AL n° 446 de 3 a 99 ca.

Section AL n° 427 de 2 a 17 ca.

Section AL n° 422 de 1 a 68 ca.

Le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, vu le rapport de la Commission « Urbanisme – Travaux – Forêt - Cimetière » du 27 juin 2014, décide la rétrocession des parcelles citées ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 18/09/2014
 Publiée le 18/09/2014
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire